

Procès-verbal n°10 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	21/02/22 14H - SIEGE DU DISTRICT
Présidence :	M. BOUILLET Claude
Présents :	MME. COLLAVOLI Marie-Elisabeth – MM. LAUGIER Jean-Marc – BOUTADE Christian – CABARDOS Jean Louis

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal 9 du 7/2/22

Indisponibilité Arbitres

- GRAU A : 19 et 20/3
- RAHMOUNI Y : le 6/3
- LABDI Y : 5 et 6/3
- DELLEVA G : 12 au 21/3
- GHODBANE A : 03/04
- CACHON L : 26/2
- ABDELAZIZ M : 8 au 13/2
- OLIVIER N : arrêt 2 semaines
- OBENHAMMOU E : le 13/2
- BARTHELEMY L : arrêt 5 semaines

Demande d'Arbitres

- AIMARGUES : match du 13/2
- SALINDRES : match du 6/3
- COLLET DE DEZE : match du 6/3

Courrier Reçu

- CHEVALME N : nouveau numéro tél.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance,
CABARDOS Jean Louis

